



Les îles du Ponant

cinquantième anniversaire 1971-2021

RAPPORT D'ACTIVITE 2020

1 Actions économiques

- *Soutien aux entreprises : cette année, une partie importante des sollicitations d'entreprises ont été aiguillées sur « Savoir Faire des îles du Ponant ». La crise Covid a conduit l'AIP à contribuer au fonds COVID résistance pour les îles de Sein, Ouessant et Bréhat. Pour l'année 2020, une seule entreprise a sollicité et obtenu le soutien du Fonds COVID-Résistance*
- *Tourisme :*
 - *Feuille de route îles : Convention Région Bretagne - AIP* La Région Bretagne et l'AIP ont conclu une convention pour 2020 et 2021 ainsi que son cadre financier pour 2020. La Région Bretagne a apporté son soutien financier aux actions validées avec une contribution financière de 60%. Ce programme a permis :
 - *La réalisation du journal des îles n° 4, le tirage a été réduit à 130 000 ex cette année en raison de la situation sanitaire et de la réticence de certaines gares maritimes à mettre à disposition des visiteurs des supports physiques. Un test de diffusion numérique avec affichettes et QR code a été testé avec un très faible succès (moins de 100 téléchargements).*
 - *Le suivi de la promotion touristique suite au confinement de début d'année et un suivi de fréquentation suite à la reprise d'activité estivale a permis de documenter l'hyper-fréquentation et ses conséquences : environnementales (eau, milieux naturels, déchets) sociales (acceptabilité, nuisances) et économiques (sauvetage de la saison, insatisfaction des visiteurs, dégradation de l'attractivité des îles). La question du projet de « loi Bignon » (2019) sur l'extension des pouvoirs de police des maires pour réguler l'hyper fréquentation des sites naturels et culturels a été posée, le gouvernement a été interrogé suite à CA de septembre à Ouessant. La réponse mentionne la reprise du projet dans le projet de loi 3D, devenu 4D.*
 - *Refonte de la ligne éditoriale inter-îles, avec l'aide d'un prestataire recruté après consultation, une ligne éditoriale correspondant à l'objectif de présentation/promotion des îles prioritairement hors saison a été proposé, sa validation sera effectuée début 2021. Suivront la mise en place des outils correspondants. Les difficultés liées à la crise COVID*

n'ont pas permis de réaliser toutes les actions prévues en 2020. Elles seront reportées l'année suivante.

- Réunion bilan annuelle des OT, tenue comme chaque année, après les bilans de saison, elle a pu constater le caractère exceptionnel de cette saison avec une fréquentation estivale extrême sur la plupart des îles. Principal enseignement : le « seuil d'acceptabilité », si difficile à mesurer a clairement été dépassé sur de nombreuses îles cette année. Par contre à l'année (en raison des nombreux mois de confinement en début de saison et fin de saison), la fréquentation est restée en deçà de celle de 2019.

- *Sites d'exception : Belle-Île - Ouessant – Bréhat*

- Le suivi et l'accompagnement des trois sites d'exception faisait partie intégrante de la feuille de route. Les actions d'investissement sont engagées sur Belle île, définies sur Ouessant et le diagnostic très engagé sur Bréhat où les premières actions de terrain seront lancées en 2021.

- *Economie sociale et solidaire fin du programme avec réalisation du rapport final sous la forme d'un document en ligne : <https://online.fliphml5.com/ihqce/kjen/>*
Un résumé de ce travail a été présenté au CA du 17 septembre à Ouessant.

2 Ressources énergies déchets

- **Contrat de Transition Ecologique ZNI du Finistère : signé le 29 juillet**

Les actions (12) sont portées pour certaines par l'AIP pour d'autres par AKUO, EDF SEI, le SDEF, la mairie d'Ouessant.

La majeure partie des financements reste à mobiliser. L'Etat n'apportant pour le moment des financements que sur quelques projets d'investissement via l'ADEME au niveau national (ex projet « phare » d'AKUO Energie).

Les actions pilotées par l'AIP :

- Accompagnement des habitants dans la transition énergétique des îles de la mer d'Iroise avec Sensibilisation et accompagnement des habitants dans les projets de mobilité durable et le développement des énergies renouvelables.
- Sensibilisation des usagers sur la prévention déchets pour leur donner les clés pour réduire leur production de déchets à la source.
- Efficacité énergétique sur les îles de la mer d'Iroise : poursuite et mise en place d'actions visant à réduire les consommations d'énergie dans le patrimoine bâti des trois îles. (Rénov'îles) Financement CEE EDF SEI

- **Projet Région Bretagne : « Les habitants, moteurs de la transition écologique et énergétique des îles de la mer d'Iroise, Sein, Molène et Ouessant » :**

Projet déposé en juillet 2020, ayant pour objet d'accompagner au plus près les usagers des îles non interconnectées. Le projet prévoit la mise en place d'un technicien animateur dédié pendant deux années. Il sera chargé d'accompagner les usagers dans un ensemble d'actions liées à la transition écologique (énergie-déchets) : décalage des consommations, économies d'énergie, mise à disposition

de toitures pour production solaire, développement des mobilités vertes, pré-diagnostic des installations électriques. Projet validé par la Région fin 2020. Démarrage 2021.

- **AMI Région Ademe AFB AELB : PLANIFICATION TERRITORIALE**

Projet pour renforcer l'engagement dans la transition énergétique des îles raccordées suite au programme TEPCV. Iles 22 – 56. La candidature a été déposée cet automne. Elle proposera une série d'animation et de sensibilisation auprès des populations (économies d'énergie, projets de production d'énergie renouvelable) en partenariat avec les collectivités insulaires. Elle s'attachera à identifier les facteurs bloquants spécifiques aux îles pour générer une évolution la situation. La thématique principale proposée comprend l'énergie mais aussi, en lien avec cette problématique les aspects liés à la mobilité vertueuse (Véhicules électriques, autopartage, transports terrestres propres).

- **Programme Interreg ICE – SDEF**

Prestation de service la dernière enquête sur la perception des énergies automne prévue en 2020, n'a pu avoir lieu en raison de la crise COVID et du confinement automnal. Une partie de l'action contribue à l'action de sensibilisation des usagers inscrite dans le Contrat de Transition Ecologique.

- **Convention de partenariat avec Morbihan Energies**

Dans le cadre du projet Territoires d'innovation de grande Ambition TIGA : la convention a pu être validée en 2020 pour des actions programmées en 2021.

- **Programme Rénov'îles Sein Ouessant Molène**

Le programme Rénov'îles de soutien technique et financier aux travaux d'économies d'énergie sur Sein, Molène et Ouessant se poursuit en 2020, conformément à la convention EDF SEI – AIP. Malgré le retard dû au Covid-19, de nombreux dossiers ont pu aboutir.

Le nombre de dossiers validés en **2019 était de 39 et de 25 en 2020**.

Le montant total des travaux réalisés sur les deux années est de **418 000 €** avec un montant de subventions de **172 000 €** (taux moyen de 41%).

Le gain théorique annuel estimé est lui de **1000 MWh** d'énergie finale équivalent à **304 m³ de fuel** et **816 tonnes d'équivalent CO²**.

- **Projet Breizh'hin : Life Région Bretagne adaptation au changement climatique**

Malheureusement, le projet Life Breizh'hin n'a pas été retenu par l'UE. Cependant, tout le travail réalisé depuis deux ans se poursuit avec des financements alternatifs espérés pour 2021.

- *La gestion de la ressource en eau sur les îles est proposée au titre du nouvel accord de programmation AIP-AELB et pour 2021, la possibilité de mobiliser du FEDER permettent de penser que ce programme pourra être mis en œuvre dans les années à venir.*
- *La lutte contre les espèces invasives sur la totalité des îles bretonnes*
Suite à la réunion du 10 septembre la Région Bretagne a proposé son éligibilité aux crédits FEDER (potentiellement 50%). Pour les îles d'Iroise, un dossier a été déposé au Parc naturel Marin d'Iroise. Le projet pourrait démarrer dès début 2021 pour les îles d'Iroise, avec participation financière des trois communes concernées. Il sera étendu dans le courant de l'année aux autres îles bretonnes suivant les résultats des recherches de financement (FEDER et autres).

- **Appel à projets Fondation de France La transition écologique ici et ensemble :**

La thématique correspond aux projets de sensibilisation et d'action en matière de transition énergétique sur les îles. Il est proposé de soumettre deux dossiers liés à la transition énergétique :

- L'un pour les îles non raccordées au réseau national électrique
- L'autre pour les îles raccordées

Sur les deux dossiers déposés, seul le dossier ZNI a passé le premier cap des sélections mais finalement non retenu.

- **Secrétariat Européen pour la transition énergétique des îles européennes**

L'AIP a été retenue par le secrétariat pour la transition énergétique des îles mis en place par le consortium « Climate Alliance/Covenant of mayors » (alliance des maires pour le climat). Les actions prévues se sont déroulées au premier semestre 2020. Un nouvel appel à projet de l'UE pour étendre les activités du secrétariat en 2021-2022 est en cours, l'AIP est sollicitée au titre de la fédération européenne des petites îles par le consortium Climate Alliance – Fedarene – CRPM – ESIN candidat au renouvellement du secrétariat.

Finalement, c'est un autre consortium qui a été retenu par l'UE.

- **Veille sur appels à projets énergie**

L'activité de veille fait partie intégrante des tâches de la chargée de mission énergie déchets. Une fiche signalétique sur les 6 îles (Belle-île, Houat, Hœdic, Sein, Molène et Ouessant) disposant d'un profil énergétique réalisé en 2012 (programme AIP ADEME Région Bretagne) a été transmis au consortium en charge de ce projet.

Les règles de l'appel à candidature n'ont permis la transmission que d'un seul dossier de candidature. Ce dossier concerne les îles raccordées du « Mor Braz » sur un volet amélioration des performances énergétiques des bâtiments. A noter que la dotation si elle est obtenue ne comprendra pas de rémunération du porteur de projet, mais uniquement du financement pour des prestations de services extérieures.

La réponse est espérée pour le premier semestre 2021.

- **Déchets**

L'incidence de l'augmentation de l'activité touristique, en lien avec la crise Covid-19 a eu un impact fort sur le volume des déchets et les difficultés insulaires en la matière : transport, stockage, réutilisation, coût... La veille sur les appels à projets n'a pas permis d'identifier des programmes correspondants aux situations des îles en 2020.

3 *Contrat de Partenariat Etat Région Départements 29 22*

a. Bilan du Contrat :

Un bilan d'exécution du contrat a été présenté en détail au CUP du 18 septembre à Molène. Suite à ce CUP, l'ensemble des crédits remobilisés ont été attribués. Pour les crédits Etat FNADT, tous les dossiers de demande de financement ont pu être transmis aux services préfectoraux avant le 31 décembre 2020.

Les montants attribués par les différents financeurs sur les îles au titre du contrat se répartit comme suit :

axes	Etat	Région	CD 29	CD 22
Habiter	1 071 339	1 796 168	129 020	
Economie	634 450	1 371 664	195 000	
Ressources	622 601	1 072 170	272 246	50 000
Services	1 639 810	1 060 000	209 400	

Pour les crédits Région et Départements du Finistère, certains dossiers restent encore à transmettre au plus tard avant mai prochain.

L'ingénierie prospective 2020 a pu être validée en fin d'année 2020, elle portera sur les Organismes de Foncier Solidaires et les Baux Réels et Solidaires en vue d'évaluer leurs pertinence et possibilité d'application aux îles pour contribuer à la problématique du logement pour les actifs des îles. Sur le plan pratique, le travail ne pourra être réalisé cette année, il est programmé pour 2021.

b. Négociation du nouveau contrat

L'été 2020, à l'occasion de la présentation du bilan d'exécution du contrat 2014-2020, sur la base des axes du précédent contrat et priorités des équipes municipales, un premier recensement des projets des îles permet d'affiner les enjeux et actions nécessaires pour le maintien des communautés insulaires.

Si la conclusion d'un nouveau contrat était espérée pour 2020, les retards liés notamment à la situation particulière (COVID, Plan de relance) ne l'ont pas permis.

La première séance de travail a permis de valider les enjeux croisés pour les îles, l'Etat, la Région et les départements du Finistère et des Côtes d'Armor. Ce premier travail introduit les échanges qui doivent aboutir à la conclusion d'un nouveau contrat espéré par les îles le plus rapidement possible, avec l'espoir de ne pas avoir une année de pause pour de nombreux projets.

c. Contrat de relance et transition écologique

Ce nouveau type de contrat est apparu en lien avec la situation covid et le plan de relance. Il a fait l'objet d'échanges lors du CUP du 2 décembre. Ensuite lors d'un bureau de l'AIP suite à l'interrogation des maires des îles bretonnes, ce dernier a validé la proposition d'un CRTE des îles bretonnes couplé avec l'ensemble des contractualisations et plus particulièrement du contrat Etat Région Départements en lien avec le CPER. La volonté étant de rechercher la simplification et l'efficacité par une synergie des dispositifs et un renouvellement sur la durée de la prise en compte des enjeux des îles.

Les nouveaux dispositifs mis en place en 2020 avec la création de l'ANCT et ses déclinaisons départementales ont été relayés, à noter la nomination de l'AIP au titre des associations d'élus locaux dans le comité de cohésion territorial du Morbihan.

d. Plan de Relance

Apparu en fin d'année, ce dispositif a été relayé auprès des communes insulaires au fur à mesure des informations récoltées. Cette diffusion d'information et le suivi de ce dispositif sera certainement un point de vigilance à maintenir en 2021.

4 Autres Contrats et partenariats

a. Agence de l'Eau Loire Bretagne

Les rencontres avec les maires des îles cet été ont été mises à profit pour identifier les projets en matière d'eau sur chacune des îles dans les domaines de :

- L'eau potable
- L'assainissement
- Les installations portuaires
- La restauration des zones humides et de la biodiversité
- L'adaptation au changement climatique : économies d'eau, sensibilisation des usagers permanents et estivants.

Ces informations permettent de faire remonter les besoins des îles à l'agence de l'Eau Loire Bretagne et constituent une base de travail pour l'élaboration du futur accord de programmation initialement espéré pour 2020 qui verra le jour finalement en 2021.

En plus des communes, l'ensemble des maîtres d'ouvrage potentiel ont été contactés pour compléter les besoins d'intervention sur les îles dans le cadre du XIème programme.

La proposition d'actions inter-îles : sensibilisation à la maîtrise des consommations, dispositifs d'économie et de récolte/utilisation d'eau de pluie, suivi et pilotage du futur accord de programmation ont été proposées à l'AELB, dans la suite des actions inter-îles du précédent accord.

Par ailleurs, les appels à manifestation d'intérêt de l'agence ont été suivis et relayés auprès des maîtres d'ouvrage identifiés, ex : AMI milieu marin. Cet AMI a permis à 3 projets sur 3 îles (Belle-Île, Hoedic, et Ouessant) d'obtenir des financements sur de la restauration de zones humides rétro-littorales.

b. Conservatoire du Littoral :

Les échanges avec l'établissement ont permis d'échanger sur les projets en cours, les calendriers de réalisation, ainsi que d'identifier les projets intéressants les îles dans les années à venir.

Comme lors du contrat précédent, les capacités d'action du Conservatoire du littoral sur les îles permettront la restauration et la valorisation du patrimoine naturel, mais aussi culturel (bâti notamment) et de contribuer non seulement à la préservation de cette ressource, mais aussi au développement des îles.

c. Etablissement public foncier de Bretagne :

A plusieurs reprises, l'AIP est intervenue en 2020 pour mettre en relation l'EPF avec les communes insulaires et/ou rappeler les modalités d'intervention.

L'EPF a apporté sa contribution à la connaissance des OFS et BRS, il épaulé l'AIP dans la réflexion menée dans le cadre de l'ingénierie prospective.

d. Contrat local de santé îles bretonnes ARS Bretagne :

La crise COVID a largement impacté les îles. Dès le premier confinement, l'AIP a relayé les informations, situations, expérimentations développées sur les îles, que ce soit sur les modalités de

circulation (arrêtés préfectoraux, municipaux ...) sur les dispositifs de test, d'isolement et le suivi des initiatives locales.

La possibilité de recruter un(e) chargé(e) de mission AIP pour animer le CLS, l'ARS n'étant plus à même de s'en charger a été explorée suite à la sollicitation de l'ARS. Le dispositif financier proposé par l'ARS (50% d'un poste plafonné à 50 000 €) n'a pas permis de valider ce dispositif. Sa faisabilité sera à nouveau explorée pour 2021.

La prolongation de l'actuel CLS pour deux années, jusqu'en 2022 a été validée par l'AIP et tous les maires des îles concernées. Cette extension et la signature de l'avenant ont eu lieu lors du Conseil d'Administration du 17 septembre à Ouessant.

5 Activités génériques de l'AIP / veille et soutien aux Collectivités / suivi des politiques globales / autres actions

2 Hyper-fréquentation Eté 2020

La notion de seuil d'acceptabilité et la réflexion sur les mesures de régulation sont plus que jamais d'actualité.

La sollicitation des élus de Port Cros - Porquerolles, suite à l'hyper-fréquentation lors de la saison estivale 2020, pour relayer auprès du gouvernement l'adoption du projet de loi Bignon sur le renforcement des pouvoirs de police des maires pour réguler l'hyper fréquentation des sites naturels et culturels a été reçue récemment. L'AIP avait été associée au projet pour plaider la situation des îles lors d'une réunion au Sénat le 19 octobre 2018. Ce projet de loi a pu être finalisé en 2019 et aurait dû être adopté début 2020. La crise Covid a bousculé l'agenda parlementaire. L'été 2020 avec son hyper-fréquentation de certains sites et plus particulièrement les îles conduisent à demander un examen de la proposition sans délais.

a. Projet de loi 3D – devenu 4D : Déconcentration Décentralisation Différenciation –Dé-complexification

La crise COVID a conduit à un retard dans l'élaboration du projet de loi. Suite au CA du 20 février 2020, la contribution de plusieurs îles a conduit à préciser la note générale de l'AIP sur le projet de loi 3 D. S'agissant d'une loi concernant les collectivités, elle est en principe examinée en première lecture au Sénat.

A noter l'audition par le Sénat dans le cadre de la mission insularité confiée à Mr Jean-Marie BOCKEL : « **la situation des îles métropolitaines et leurs besoins en matière de différenciation territoriale** »

Rapport 626 (2019-2020) : <https://www.librairie.senat.fr/product-r19-626.html>

L'AIP a été représentée lors de l'audition du 9 juillet 2020 par son Président et ses deux Vice-Président, assistés du Directeur.

Pas d'indication précise sur le futur calendrier. Les propositions seront affinées début 2021 et discutées lors d'un prochain conseil d'administration.

b. Observatoire des dotations communales

Les travaux du cabinet d'étude Ressources Consultant Finance (RCF) dirigé par Yann Le Meur, ont largement contribués à l'obtention de la dotation communale d'insularité, depuis 2017. Depuis, l'idée d'un observatoire des finances communales a été explorée aboutissant à une première prestation de suivi en 2019. Le renouvellement d'une telle mission en 2020 a été décidé lors du conseil d'administration du 17 septembre 2020. Une version préliminaire a pu être présentée au bureau du 16 décembre 2020. Le rapport d'observation a été reçu à l'AIP en toute fin 2020, et envoyé depuis à toutes les communes et à la CCBI.

c. Liens avec les réseaux européens

Cette année, l'ensemble des réunions et échanges se sont tenus en visioconférence, on peut noter une profusion de webinaires et autres « virtual events ».

Seuls les échanges essentiels ont été assurés : les principaux ont concerné :

- ESIN et les réflexions sur l'avenir des îles, la transition énergétique, les liens avec l'intergroupe SEARICA de parlementaires européens : Sea Rivers Coastal Areas, qui dispose d'un sous-groupe îles.
- CRPM commission des îles

d. Coopération franco-qubécoise

La dotation du consul de France à Québec a été reçue dès le début 2020. Repoussée à plusieurs reprises, la visite aux îles de la Madeleine de la délégation des îles du Ponant prévue au printemps a finalement été annulée. La subvention a été remboursée et une nouvelle proposition a été formulée pour 2021 sur la même thématique : réutilisation des matières résiduelles (déchets).

e. Partenariat Solimut et festival des îles du Ponant

La situation sanitaire ayant exigé le report du festival, la convention de mécénat SOLIMUT-AIP qui permettait la tenue d'un événement de prévention de santé (ex : consultation optique lors de la dernière édition), n'a pas été mobilisée en 2020.

f. Préparation du cinquantenaire

Cette préparation a conduit à proposer un logo, spécifique cinquantenaire, il a été décliné en carte de vœux animée pour annoncer l'événement. Ce logo cinquantenaire s'est traduit par la proposition d'un nouveau logo générique et une charte graphique renouvelée simplifiée.



Rapport d'activité 2020



AG 26 février 2021



Les îles du Ponant



6 2020 Année COVID impact sur l'activité

L'année 2020 a été pour le moins atypique, la crise Covid n'a pas mis l'AIP à l'arrêt, mais a eu y compris sur les aspects budgétaires des incidences non négligeables.

Certaines recettes seront simplement annulées ex : mécénat SOLIMUT, d'autres minorées ex : recettes publicitaires des compagnies maritimes dans le journal de l'été 2020 ou même reportées d'une année, comme la contribution de la coopération franco-qubécoise 2020. Il en va de même des dépenses dont certaines n'auront pas lieu ex : festival des insulaires, d'autres seront minorées : déplacements et missions internationales (ESIN, CRPM,), par contre certaines seront nouvelles ex : abonnement visio-conférence, Gel hydroalcoolique, masques ...